

nés: a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle; b) aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics. (4) Les paragraphes (2) et (3) n'ont pas pour objet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer, dans une province, la situation d'individus défavorisés socialement ou économiquement, si le taux d'emploi dans la province est inférieur à la moyenne nationale.

### Garanties juridiques

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. 8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. 9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraire. 10. Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention: a) d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention; b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit; c) de faire contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération. 11. Tout inculpé a le droit: a) d'être informé sans délai anormal de l'in-

sexe, l'âge ou les déficiences mentale pas pour effet d'interdire les lois, pro la situation d'individus ou de groupe race, de leur origine nationale ou ethn de leur sexe, de leur âge ou de leurs c

### Langues officielles

16. (1) Le français et l'anglais ont un statut et des droits et privilèges égaux quant aux institutions du Parlement et du gouvernement. L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada et des droits et privilèges égaux quant à la Législature et du gouvernement du Canada. La charte ne limite pas le pouvoir du Parlement de promouvoir la progression vers l'égalité de statut. 16.1 (1) La communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont notamment le droit à des institutions culturelles distinctes nécessaires à leur identité. (2) Le rôle de la législature et du gou

## Module 1. L'importance de la justice criminelle

### GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

**DURÉE : 30 MINUTES**

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :** Introduction au droit criminel du Canada



### Matériel d'accompagnement

- **Présentation PowerPoint** — Module 1 à télécharger
- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer

**Préalables :** Aucun

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

### Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programmes-cadres	Cours	Domaines
10 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales, 9e et 10e année, 2018	Civisme et citoyenneté (CHV30)	A. Prises de conscience civique
11 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	A. Fondements du droit D. Droits criminel
11 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Comprendre le droit canadien au quotidien (CLU3E)	D. Droits criminel
12 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Études juridiques (CLN4C)	B. Droits et responsabilités

## A. Les crimes et leurs conséquences

---

### A.1. Les crimes, des gestes interdits

1. Expliquez aux élèves ce qu'est un crime. Mentionnez l'importance du droit criminel, par exemple, il permet d'assurer la sécurité de la société.



#### Conseils d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

- Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section **A.1. Les crimes, des gestes interdits de la Fiche de l'élève**
- Affichez en classe la section **A.1. Les crimes, des gestes interdits de la Présentation PowerPoint**



#### Explication simple du droit criminel

Droit criminel : <https://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/qu-est-ce-que-le-droit-criminel>

Source : CliquezJustice.ca



#### Explication approfondie du droit criminel

Droit criminel :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-criminel>

Source : Encyclopédie canadienne

## A.2. Les peines, bien plus que des punitions

1. Expliquez ce qu'est une peine. N'oubliez pas de mentionner que le seul objectif n'est pas la punition, il y en a d'autres comme la réinsertion sociale.



### Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

- Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section **A.2. Les peines, bien plus que des punitions de la Fiche de l'élève**
  - Affichez en classe la section **A.2. Les peines, bien plus que des punitions de la Présentation PowerPoint**
- 

2. Pour comprendre l'importance du système de justice, animez une discussion sur l'importance du droit criminel :



### Imaginez une société sans justice criminelle.

Exemples de questions :

- Comment pourriez-vous assurer votre sécurité et celle de votre famille ?
  - Qui serait responsable de protéger les personnes vulnérables ?
  - Comment distinguer la punition de la vengeance ?
  - Qui serait responsable de faire une enquête lorsqu'une personne commet un vol ?
  - Vous sentiriez-vous en sécurité ?
  - Pourriez-vous vous occuper de vos tâches quotidiennes paisiblement ?
-

## B. Les conséquences sur les personnes délinquantes et les victimes

---

### B.1. Mise en situation : la voiture en feu

#### Contexte :

Cet exercice permettra aux élèves de comprendre les conséquences des crimes sur les victimes et les personnes délinquantes.

1. Expliquez aux élèves qu'ils feront un exercice sur les conséquences de la justice criminelle sur les individus
2. Lisez l'histoire de la section **B.1 Mise en situation : la voiture en feu de la Fiche de l'élève**



#### Conseil d'adaptation

- Vous pouvez laisser les élèves lire individuellement la mise en situation.
  - Vous pouvez également, afficher en classe la section **B.1. Les faits et arguments de la Présentation PowerPoint**
- 

### B.2. Exercice : les conséquences pour tous

1. Lisez les instructions de la section **B.2. Résolution de conflits de la Fiche de l'élève** et, pour chaque conflit, invitez les élèves à :
  - Identifier les conséquences sur Juan, la victime,
  - Identifier qui est responsable d'identifier le coupable, de l'arrêter et de décider une peine
  - Identifier les conséquences de l'incendie sur Carl, le délinquant

**Conseil d'adaptation**

- Afficher en classe la section B.2. Les faits et arguments de la Présentation PowerPoint

**Corrigé**

Question	Exemples de réponse
a) Quelles sont les conséquences de l'incendie sur Juan, la victime ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'emploi</li> <li>• Perte de logement et de voiture</li> <li>• Problèmes financiers</li> </ul>
b) Qui est responsable d'identifier le coupable, de l'arrêter et de décider sa peine ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Juge</li> <li>• Enquêteur</li> </ul>
c) Quelles sont les conséquences de l'incendie sur Carl, le délinquant ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de liberté (prison)</li> <li>• Perte d'emploi et perte de contact avec la famille.</li> </ul>

## C. Une question d'équilibre

---

### C.1. Le rôle du gouvernement

1. Expliquez aux élèves ce qu'est rôle du gouvernement dans le système de justice criminelle.



#### Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

- Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section **C.1. Le rôle du gouvernement de la Fiche de l'élève**
- Affichez en classe la section **C.1. Le rôle du gouvernement de la Présentation PowerPoint**

Vous pouvez profiter pour expliquer la séparation des pouvoirs.

---

### C.2. Le pouvoir du gouvernement a des limites

1. Expliquez aux élèves que le système de justice criminelle n'est pas parfait. Il existe des règles pour empêcher des erreurs et des abus.
  - Rappelez aux élèves, le pouvoir du gouvernement de priver les individus de leur liberté.
  - Mentionnez, le rôle de la Charte canadienne et des tribunaux pour maintenir un équilibre.



### Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

- Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section **C.2. Le pouvoir du gouvernement a des limites de la Fiche de l'élève**
- Affichez en classe la section **C.2. Le pouvoir du gouvernement a des limites de la Présentation PowerPoint**

Vous pouvez profiter pour expliquer la séparation des pouvoirs.

---



### Pour aller plus loin

Vous pouvez continuer l'apprentissage en invitant vos élèves à faire des recherches ou des présentations sur des sujets comme :

- L'impartialité des juges
  - Le rôle des jurés
  - Le mouvement Defund the police
  - Les antécédents criminels et la recherche d'un emploi
  - Les manifestations Black lives matters
  - Le programme de protection des témoins
  - Le programme d'indemnisation de victimes d'un crime
  - Les ordonnances de protection
-



## D. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :  
**[CliquezJustice.ca](http://www.cliquezjustice.ca)**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :  
<https://www.cliquezjustice.ca/glossaire>

**CliquezJustice.ca**, « Droit criminel ». En ligne :

<https://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/qu-est-ce-que-le-droit-criminel>

**Encyclopédie canadienne**, « Explication approfondie du droit criminel ». En ligne :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-criminel>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**ajef**  Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario